

**TIP** remplace le BEURRE.  
C'est un produit français, fabriqué sous le contrôle de l'Etat français.

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

**ABONNEMENTS**

Forçé de l'abonnement	à 3 mois, 22.00;	à 6 mois, 40.00;	à 1 an, 75.00;
Assuré	à 3 mois, 20.00;	à 6 mois, 38.00;	à 1 an, 70.00;
Belgique	à 3 mois, 25.00;	à 6 mois, 45.00;	à 1 an, 80.00;
Union Postale Tarif	à 3 mois, 28.00;	à 6 mois, 50.00;	à 1 an, 90.00;
Union Postale Tarif	à 3 mois, 30.00;	à 6 mois, 55.00;	à 1 an, 100.00;

**REDACTION**  
**ANNONCES**

ROUBAIX	68 à 71, Grande-Rue, Tél. 827.22, 827.23, 827.24.
TORCOING	34, rue Carot, Tél. 87.
LILLE	3, rue Faidherbe, Tél. 589.21.
PARIS	13, Boulevard des Italiens, Tél. B. Bellet 65.73.
MOUScron	105, rue de la Station, Tél. 5 44.

Les bons matons vendent toujours les  
**Produits de Marque**  
— annoncés dans le —  
« Journal de Roubaix »  
— il ne se fait toujours —  
suffisamment pour répondre —  
aux besoins de la clientèle —  
ST LILLE

## Nos vieux impôts et la réforme fiscale

Le Gouvernement a mis à l'étude une réforme totale du système fiscal. La nouvelle est la bienvenue ; elle sera d'avantage encore si nous devons y trouver avantage. Car, pour les contribuables, ce qui importe le plus, n'est pas de savoir qu'on détruira tel abus, c'est d'acquiescer la certitude qu'on ne créera pas un autre abus.

Si l'on en croit les informateurs qualifiés, il y aurait, dès à présent, une victime désignée : nos quatre vieilles contributions : foncière, personnelle-mobilière, patentes, portes et fenêtres. Vieux mécanisme rouillé, qui grince et se grippe, et qui n'a pu, par un bizarre synchronisme, survivre à une époque de simplification à outrance que grâce à notre horreur du changement. Ces vieux impôts ne sont pas plus populaires et déjà on a sapé, au nom de l'hygiène, celui des portes et fenêtres qui ne sert plus qu'à des calculs fictifs. Mais on n'a pas allégué les autres.

commerce et le chiffre de la population. Le premier classement allait de 1.500 livres, amateurs, banquiers, grossistes ; à 200 livres, marchands de détail à boutique unique, en passant par quatre catégories intermédiaires. Le second répartissait les villes en quatre classes : plus de 50.000 habitants ; de 20.000 à 50.000 ; de 2.000 à 20.000 ; de moins de 2.000.

Ce droit fixe et ce droit proportionnel qui devaient s'exclure, la loi du 1<sup>er</sup> Brumaire, an VII, confirmée par celle du 25 avril 1844, les ajoutent bout à bout. Et la loi du 15 juillet 1889, en fait triplement amalgamé actuel, contre lequel les patentes n'ont cessé de protester. Le 15 mars 1930, un grand débat s'est institué à ce sujet à la Chambre. Le 1<sup>er</sup> janvier 1931, une loi nouvelle a supprimé le droit proportionnel, mais laissé aux assemblées locales (Conseils généraux et municipaux) le soin de trouver les recettes correspondantes dans des centimes additionnels au droit fixe ou aux autres contributions directes. C'était rendre la réforme impopulaire, car il aurait fallu, en 1932, improviser des mesures destinées à fournir au Trésor un demi-milliard. Or, comment les prendre ? De département à département, de commune à commune, la situation change. Dans le Lot, la Lozère, le Gers, la Creuse, les Hautes-Alpes, les patentes auraient payé des sommes énormes sous forme de centimes additionnels. Dans le Nord, le Pas-de-Calais, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, ils auraient été écrasés par des centimes. Dans la Seine, le nombre de centimes est varié de 12 centimes à Gennevilliers à 31 à Levallois et à 59 à Fontenay.

Or, voici qu'en dehors de l'exécutif, des membres du Parlement, après tant d'économistes, s'attaquent aux deux autres bastions de la forteresse : la cote mobilière et la patente. Une proposition de loi a suggéré de transformer la première, jusqu'à ce qu'elle soit variable, en centimes additionnels, en un impôt fixe dont les taux seraient déterminés directement par la loi. Une autre proposition tend à la suppression de la patente et à son remplacement par un fonds commun départemental. Que penser de ces deux initiatives ?

D'abord la contribution mobilière, jusqu'en 1917, elle était un impôt d'Etat, complété par des centimes additionnels départementaux et communaux. Elle comportait deux éléments, déterminés par les lois des 13 février 1791, 3 nivôse an VIII, et 21 avril 1812 : une taxe personnelle ou impôt de capitation, basée sur un taux uniforme pour tous les contribuables d'une même commune ; une taxe mobilière assise sur la valeur locale des locaux d'habitation.

La loi du 31 juillet 1917 a supprimé le principal de cette contribution tout en maintenant les centimes additionnels, solution paradoxale qui ne répondait à aucun des inconvénients de l'impôt. Celui-ci a donc continué de fonctionner par répartition du contingent départemental entre les arrondissements, du contingent d'arrondissement entre les communes, du contingent communal entre les contribuables.

Or, sur quels éléments sont basées ces diverses répartitions ? Sur ce qu'on appelle « les mouvements de la matière imposable », c'est-à-dire la valeur locative de base est par définition fautive. Il ne tient pas compte, notamment, de la réalité des revenus de l'immeuble. Combien de maisons d'habitation sont inoccupées, surtout depuis la crise ?

Cette constatation de la différence entre les communes et de l'inefficacité de la loi de 1917 a été la voie qui a conduit les auteurs de la proposition de loi de 1933 à suggérer la création d'un fonds départemental commun, alimenté par des centimes additionnels au droit fixe triple, ces centimes étant répartis proportionnellement à la diminution des recettes de chaque budget local.

Sous la poussée des événements, il semble que des réformes profondes s'annoncent. Peut-être le Parlement n'aura-t-il jamais à discuter les propositions dont nous avons parlé, il est saisi, auparavant, d'un projet gouvernemental d'une étendue plus vaste. Les vieux impôts ont fait leur temps, il convient de trouver autre chose à la charge équitable pour tous les contribuables, c'est-à-dire autre chose que ce qui subsistait aujourd'hui. Mais, pour atteindre ce but, c'est tout le système qu'il faut refondre.

POI HADOUIN.

## M. Louis Barthou ira-t-il à Bucarest et à Belgrade ?

Paris, 1<sup>er</sup> mai. — La visite de M. Barthou à Varsovie et à Prague sera prochainement complétée par un voyage du ministre des Affaires étrangères à Bucarest. Il n'est pas douteux que l'éventualité de ce voyage soit favorablement envisagée de part et d'autre.

Rien n'est encore décidé en ce qui concerne une visite officielle du ministre des Affaires étrangères à Belgrade. Il n'est pas douteux que l'éventualité de ce voyage soit favorablement envisagée de part et d'autre.

## Encore un monstre marin

Syracuse, 1<sup>er</sup> mai. — Des pêcheurs ont capturé, à 15 miles du cap Passero, un monstre marin long d'environ 3 mètres et pesant 1.500 kilos, qu'ils ont amené à terre où il a fait l'objet de la curiosité de la population.

## LETRE DE BRUXELLES Des ombres sur le socialisme

(De notre correspondant particulier)

BRUXELLES, 1<sup>er</sup> MAI 1934.

Le Premier Mai socialiste de cette année s'est déroulé dans le calme et sous le signe d'événements que ses fondateurs n'avaient jamais envisagés. Si on leur avait dit un jour que les organisations qu'ils bâtissaient en Belgique seraient forcées, pour ne pas s'écrouler, de tendre la main au Gouvernement ou à l'étranger, ils auraient refusé de le croire.

En effet, pour en arriver là, il fallait des erreurs telles qu'ils auraient nié de cette éventualité. Et pourtant, c'est ce qui s'est vu en 1934.

Les appels aux manifestations et à la lutte ont eu beau être lancés dans tout le pays, les ouvriers socialistes, en défilant pour célébrer la fête du Travail, n'ont pu se débarrasser non seulement de l'angoisse que leur donne la crise, mais aussi de l'idée que l'armature de leurs organisations se trouve actuellement comme gages, aux mains soit de la Caisse d'Épargne, soit des Anglais et des Hollandais.

Les ouvriers socialistes pouvaient aussi faire d'amères réflexions sur le fait que ces jours-ci, leur presse avait, contre argent comptant, publié des colonnes entières à la louange du capitalisme et d'une société capitaliste, comme si le capitalisme, représenté tous les jours par elle comme le mal, devenait le bien, pourvu qu'il paie !

L'extrémisme a été servi, le 1<sup>er</sup> mai, par la Ligue ouvrière de Bruxelles. En son nom, un député socialiste a publié un manifeste qui semble se rattacher à l'appel au front commun lancé par le parti communiste. On y lit notamment qu'il faut manifester le 1<sup>er</sup> mai « pour l'unité prolétarienne internationale, pour une entente fraternelle avec les Soviets de Russie ; pour le socialisme marxiste ».

Entre ce manifeste et celui des communistes, il n'y a aucune différence. Des deux côtés, c'est à la réalisation du marxisme que l'on tend. Or, le marxisme n'a été jusqu'ici appliqué qu'en Russie. C'est donc le régime russe que la Ligue socialiste de Bruxelles travaille à créer en Belgique. Et sa volonté apparaît plus claire encore quand elle demande une « entente fraternelle » avec les Soviets.

Qu'est-ce qui sépare ces socialistes des communistes ? Et qui les arrête encore de tendre une « main fraternelle » aux communistes ? Les socialistes bruxellois étaient déjà connus pour leurs tendances bolcheviques. Leur appel du 1<sup>er</sup> mai confirme cette tendance. Il est à remarquer aussi que le signataire du manifeste est l'« alter ego » de M. Spaak qui attaque si énergiquement les chefs socialistes coupables d'avoir livré au capitalisme les organisations socialistes.

M. Vandervelde, souvent mieux inspiré, profite du 1<sup>er</sup> mai pour appeler « camarades du 1<sup>er</sup> mai » les Travailleurs chrétiens qui fêtent, le jour de l'Ascension, les Encycliques RERUM NOVARUM et QUADRAGESIMO ANNO. Pourquoi cette attaque, qui n'a rien à voir avec le 1<sup>er</sup> mai ? Les Travailleurs chrétiens laissent les socialistes fêter le 1<sup>er</sup> mai. Ils respectent la fête du Travail. Ils ne cherchent pas à la monopoliser. L'idée en est trop belle. Elle pourrait être source de fraternité et de paix.

M. Vandervelde essaie de rapetisser les manifestations chrétiennes du Travail, en les appelant « modestes cérémonies ». Toutes les grandes villes belges ont ou si souvent des manifestations sociales chrétiennes grandioses qu'on s'étonnera qu'un homme comme M. Vandervelde apprécie avec un tel parti-pris l'élan magnifique de tant de milliers d'ouvriers coupables d'être fidèles à Léon XIII et non à Karl Marx. S...

## Partout où elle fut célébrée, la fête du Travail s'est déroulée dans le calme le plus complet

### Dans notre région, le Premier Mai fut morne au possible



LES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL SUR LE PERRON DE LA MAIRIE DE ROUBAIX, APRÈS LA CÉRÉMONIE DE LA REMISE DES DIPLOMES. (Photo de J. de F.)

La Fête du travail a été célébrée dans notre région suivant le rite habituel : cortèges et fêtes de quartier. Aucun incident n'est venu troubler une journée où l'on a coutume de vendre l'innocent muguet. Il est vrai que maintenant l'on vend aussi ce jour-là des œillets rouges. Mais tant que les fleurs s'en tiendront à leur langage de convention pourquoi ne pas louer ce présent de printemps ?

Si le 1<sup>er</sup> mai est la fête du travail, c'est évidemment la journée qui donne par essence le droit au repos.

Aussi, dès que les manifestations ordinaires de la rue furent terminées, a-t-on été saisi de l'impression de vide qu'offraient nos rues et nos places.

La vie de nos cités au repos s'était sans doute éteinte dans le banlieue fleurie. Et si l'on croit encore mardi, quelques rares piétons on s'apercevait qu'ils se rendaient compte de leur supériorité : la rue était à eux, car les bruyants tramways n'avaient point quitté leurs hangars.

On imaginerait difficilement dimanche plus calme dans quelque petit bourg de province.

Il semble même que lors des grands frois les rues, à Roubaix, entre autres, ne furent jamais désertées à ce point.

Quels sentiments ont donc poussés les gens à ne point se montrer ? Sans doute l'absence de communications d'abord ; la hâte de profiter d'un jour de repos à l'époque où les jardins ont besoin de tant de soins ; et peut-être aussi le peu d'engagement à se mêler à des manifestations aussi bruyantes que peu attrayantes.

Le 1<sup>er</sup> mai en famille ? Pourquoi pas ?



LES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL DE TOURCOING QUI VIENNENT DE RECEVOIR LEUR DIPLOME, SUR LE PERRON DE L'HÔTEL DE VILLE. (Photo de J. de B.)

## A ROUBAIX

### UN CORTÈGE COMMUNISTE SE DÉROULE DANS LE CALME

Vers 10 heures, se forme place de la Gare, un cortège communiste, composé d'un millier de personnes environ, qui descend la rue de la Gare en chantant des refrains révolutionnaires et en poussant des cris dans lesquels revient souvent : « Front unique ! front unique !... »

On remarque plusieurs pancartes et banderoles.

À hauteur de la place Chevreul, un barrage a été formé par la garde mobile à cheval et le cortège emprunte la rue Nain, puis aussitôt, la rue de l'Ermitage. Ensuite, par les rues du Fontenoy, de l'Alma, Archimède, Stephenson, des Anges, de la Barbe d'Or, Jacquard, Rollin, de Flandre, des Sept-Fontaines et de la Vigne, les manifestants arrivent boulevard de Strasbourg, et s'arrêtent devant le siège de « La Proletarienne ».

Du haut d'une fenêtre, des orateurs parlent à la foule et l'un d'eux, M. Ferrer, invite ses auditeurs à se joindre tout à l'heure à l'unité d'action et à réclamer l'unité d'action.

Durant tout le défilé on n'eut à noter aucun incident, même bénin et la dislocation s'effectua dans le même calme.

D'importantes forces de police et de gardes mobiles encadraient ce cortège. Elles étaient dirigées par MM. Mulot, commissaire central ; Moulin, chef de la Sûreté, et le capitaine de gendarmerie Le Talley.

LA MANIFESTATION ANNUELLE DE LA C.G.T.

D'autre part, à peu près à la même heure partait de la coopérative « La Paix », boulevard de Belfort, une manifestation organisée comme chaque année, par les organisations cégétistes.

En tête venaient les sections cyclistes et féminines du Sport ouvrier roubaixien, puis les drapeaux des différents syndicats cégétistes, les drapeaux et, enfin, une foule d'un millier de personnes environ, le boutonnière ornée d'une fleur rouge. La fanfare « La Paix », les tambours recouverts d'un drap noir, ouvrait la marche.

Par la rue de Lannoy, la place de la Liberté et la Grande-Rue, le cortège se

### ...EST SUIVIE D'UN CORTÈGE SOCIALISTE

Cette manifestation à peine terminée, un cortège socialiste se forme à l'autre extrémité du cimetière, rue du Carignay. À proximité du canal, près du pont de la Vigne, un fort contingent de communistes s'est groupé et accueille les socialistes aux cris de : « Front commun ! » « Unité d'action ! », etc.

### Après quoi, le cortège reprend le route et s'achemine vers la Grand-Place.

### LA RÉCEPTION A L'HÔTEL DE VILLE

À 13 h., les délégués de sociétés et de syndicats ayant pris part au cortège, sont reçus à l'Hôtel de Ville par M. Lebas, entouré des adjoints et de son Conseil municipal.

M. Dhondt, secrétaire-général de la Bourse du Travail, après avoir remercié le Conseil municipal du don de l'immeuble de la Bourse, présente, suivant la coutume, le cahier de revendications de ses mandataires.

Ce qui prime, déclare M. Dhondt, c'est une revendication immédiate : la diminution des heures de travail avec l'assurance d'un salaire minimum ; donc, vote de la loi de 40 heures, suppression des dérogations, application stricte du repos hebdomadaire, prolongation de la solidarité, abaissement de l'âge de la retraite, réglementation de la main-d'œuvre étrangère, etc.

### L'allocution de M. Lebas

M. Lebas, en reprenant le cahier des revendications, rappelle que les vœux présentés sont siens. Il précise l'importance et la nécessité d'un « palliatif » immédiat en regard de la crise actuelle ; la réduction de la journée de travail qui, dit-il avec les progrès du machinisme, a dû déjà passer de 12 à 8 heures et devra passer à 7 heures.

Mais que cette réforme, ajoute-t-il, se fasse sans diminution de salaires.

M. Lebas parle aussi de la loi sur les accidents du travail qu'il faut réviser et dont les projets créés en 1927 à son sujet ont été abandonnés.

Il attire encore la « réclamation » des travailleurs qui sont continuellement manifestés contre eux-mêmes, et déplorés et malheureux triomphes de la « culture ».

S'adressant aux « forces » qui préparent, il révoque en France d'après déclaration, M. Lebas conclut : « Front commun ! » « Unité d'action ! » « Front commun ! » « Unité d'action ! » « Front commun ! » « Unité d'action ! »

### La "Reine de France" à la Préfecture de police



La « Reine de France », M<sup>lle</sup> Yvonne Lagardère, a offert une corbeille de muguet à M<sup>lle</sup> Langeron, femme du nouveau préfet de police de Paris. Voici, pendant la réception : De gauche à droite : M<sup>lle</sup> Yvonne Lagardère, « Reine de France » ; M<sup>lle</sup> BOULEUX, reine du 1<sup>er</sup> arrondissement et M<sup>lle</sup> LANGERON.

## Une revue militaire à Paris



Manœuvres militaires d'un régiment de l'armée de Paris. Les soldats marchent en formation sur l'avenue des Invalides. (Photo N.Y.T.)